

<https://snetap-fsu.fr/COVID-19-Apres-avoir-audite-le-SNETAP-les-deputes-adressent-un-courrier-au.html>



# **COVID 19 - Après avoir audité le SNETAP-FSU, les députés adressent un courrier au Ministre**

- Nos Actions - Les Audiences -  
Date de mise en ligne : dimanche 17 mai 2020

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---





**Le 14 mai dernier, les membres du groupe de suivi des mesures liées au Covid-19 en matière de l'enseignement scolaire ont auditionné en visioconférence le Snetap-[FSU](#). Pour donner suite à cet entretien, les députés ont adressé un courrier au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation.**

[Lire l'article relatif à l'audition su SNETAP-FSU.](#)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

À l'attention M. Didier Guillaume  
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Le 14 mai 2020.

Objet : situation de l'enseignement technique agricole

Monsieur le Ministre,

Membres du groupe de suivi des mesures liées au Covid-19 en matière d'enseignement scolaire, nous avons auditionné ce jeudi 14 mai le SNETAP-[FSU](#). A cet égard, nous vous écrivons afin de vous faire part des retours qu'ils nous ont transmis.

Ainsi, le SNETAP-FSU a insisté sur le flou qui entoure les activités de leur secteur dans le cadre de la crise actuelle. Ils ont notamment soulevé l'absence de protocole sanitaire dédié à l'enseignement technique agricole qui, pourtant,

présente d'importantes spécificités. Par ailleurs, des arbitrages devaient se faire ce mercredi 13 mai, avant la tenue Comité Technique Ministériel : ceux-ci n'ont pas abouti et, à l'heure actuelle, les professionnels de l'enseignement technique agricole sont dans l'attente de réponse pour des questions majeures sur :

- Le nombre d'élèves qu'ils pourront accueillir par groupe et le nombre de personnes maximum dans un même établissement.
- Le nombre d'internes qui pourront être accueillis par chambre. Dans une première version de l'instruction de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche, le nombre retenu était de 1 (conformément aux préconisations des médecins et des Inspecteurs Santé et Sécurité du Travail). Toutefois, cette mesure se révèle plus restrictive que celle du protocole de l'Education nationale et certains ont appelé à ce que les accueils ne se fassent pas en fonction du nombre de personnes mais de l'écart entre chacun. A ce stade, il n'y a pas encore de réponse fixe.
- La date de la rentrée des apprentis, si celle-ci se fera même temps que les lycéens ou pas.
- Les élèves, étudiants et apprentis pourront partir en stage avant la fin de l'année scolaire.
- Le type de masques dont ils bénéficieront une fois les livraisons effectuées : il a été annoncé que les agents et professionnels recevraient tous deux masques par jour mais le caractère de ces derniers (chirurgical, grand public, jetable, ou lavable) n'a pas encore été fixé.

Plus largement, les retours du SNETAP-FSU ont révélé un problème préexistant à la crise et exacerbé par cette dernière : l'absence d'autorité administrative unique en charge de leur domaine. En effet, l'administration de l'enseignement technique agricole fait intervenir plusieurs ministères. Cet état de fait a été à l'origine d'instructions contradictoires quant aux mesures à prendre dans le cadre de la crise.

Par ce courrier, nous souhaitons vous alerter sur cet enjeu afin que les professionnels et élèves de ce secteur puissent appréhender, dans de meilleures conditions, la rentrée de septembre 2020 mais également le mois de juin. L'ensemble de notre groupe de travail reste d'ailleurs à votre disposition pour échanger davantage à ce sujet.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération,

Béatrice Descamps, référente du groupe de travail

Alexandre Freschi, référent du groupe de travail

Géraldine Bannier, membre du groupe de travail

Bénédicte Pételle, membre du groupe de travail

Muriel Ressiguier, membre du groupe de travail

Stéphane Testé, membre du groupe de travail

Sylvie Tolmont, membre du groupe de travail

Agnès Thill, membre du groupe de travail